



Le salut est dissocié des actions humaines selon Jean Calvin

Dans l'ombre du fatalisme

Le libre-arbitre

Le libre-arbitre doit exister. C'est ainsi qu'en général la réflexion débute quant à cette problématique épineuse. En effet, si la Tora nous livre des préceptes, c'est bien parce que nous sommes responsables. Mais à l'heure de la psychanalyse, de la sociologie ou tout simplement au regard des déterminismes naturels, les évidences se dissipent. Les penseurs juifs ont des approches divergentes de la question.

Extrait n°1

« On a déjà remarqué que le libre arbitre (בחירה) fait partie des fondements de la religion (יסודות הדת), et que le choix (רשות) est accordé à tout homme. Car le terme « précepte » ne peut s'appliquer à qui serait contraint et forcé d'agir de façon déterminée. Mais il faut que [le choix entre] chacune des possibilités contraires soit remis à sa simple volonté, et alors seulement il est légitime et adéquat de lui adresser un précepte. » (Lumière de l'Eternel, Hermann, 2010, p. 723)

Extrait n°2

« [1] D'une part, si tout chose était nécessaire, et que l'homme était contraint dans ses actes, les préceptes et les interdictions de la Torah seraient inutiles puisqu'ils ne serviraient à rien, étant donné que les actes humains seraient nécessaires et que l'homme n'aurait ni pouvoir ni volonté sur eux.

[2] « D'autre part, si l'homme était contraint dans ses actes, leur récompense et leur châtement seraient une iniquité flagrante eu égard à la perfection divine. Car il est évident que la récompense et le châtement des actes ne s'appliquent qu'aux actions humaines volontaires ; tandis que, pour les actions dans lesquelles il est contraint et forcé, récompense ou châtement sont inadmissibles. La récompense et le châtement étant l'un des principes fondamentaux de la Torah, il s'ensuit nécessairement que l'homme est doué d'une volonté absolue dans ses actes, pure de toute sujétion et de toute contrainte. » (*Ibid.*, p. 729)

Extrait n°3

« D'autre part, si le contingent par nature n'existait pas, l'homme serait contraint en tous ses actes et l'effort et la lutte seraient inutiles ; il en résulterait l'inutilité de l'étude et de l'apprentissage, ainsi que l'inutilité de la totalité des préparatifs et des projets, et du zèle à accumuler des biens et des choses utiles, ou de fuir devant les dangers. Ce qui est totalement contraire à l'évidence commune et au témoignage des sens. » (*Ibid.*, p. 727-728)

Extrait n°4

« 1. Le libre arbitre est laissé à un chacun : s'il veut s'orienter vers le chemin du bien et être un juste, il en a la possibilité. Et s'il veut emprunter le mauvais chemin et être un méchant, il en a la possibilité...

2. N'accorde aucun crédit à l'idée, soutenue par les sots des nations du monde, et la majorité des immatures parmi les juifs, selon laquelle le Dieu décrèterait dès la création de

l'homme s'il sera juste ou méchant. Il n'en est pas ainsi : chacun peut être juste, comme Moïse notre maître, ou méchant comme Jéroboam, sage ou sot, compatissant ou cruel, avare ou généreux, et ainsi de suite pour les autres traits de caractère.

3. [Le libre arbitre] est un principe fondamental, le pilier de la Torah et des commandements, comme il est dit : « Vois, J'ai placé devant toi en ce jour la vie et le bien, la mort et le mal », et il est dit : « Voyez, Je place devant vous en ce jour la bénédiction et la malédiction », cela veut dire que vous avez le libre choix. L'homme peut faire tout ce qu'il veut, bien ou mal. » (Maïmonide, *Hilkhot Techouva*, début du chap. 5)

Extrait n°5

« Rabbi 'Hanina déclare : Tout est aux mains du Ciel hormis la crainte du Ciel, comme il est dit : « Désormais, Israël, ce que l'Éternel ton Dieu demande de toi est uniquement de le craindre » (Deut. 10, 12) ». (Talmud de Babylone, Traité Béra'hot 33b)

Extrait n°6

אמר רב הונא תליוהו וזבין זביניה זביני מ"ט כל דמזבין איניש אי לאו דאניס לא הוה מזבין ואפילו הכי זביניה זביני ודילמא שאני אונסא דנפשיה מאונסא דאחריני אלא ... סברא הוא אגב אונסיה גמר ומקנה.

Rav Houna déclare : Si l'on fait subir une pendaison à quelqu'un pour qu'il vende son bien et qu'il l'a vendu, cette vente est faite [pour échapper à ses tortionnaires qui le frappent]. Pour quelle raison ? Parce [de toute façon,] lorsqu'un homme vend un bien, n'était qu'il est contraint de le faire il ne vendrait pas ; et l'on considère pourtant que sa vente est légitime. On objecte : Peut-être faut-il distinguer entre une contrainte personnelle et la contrainte physique due à un autre ? En réalité... il s'agit d'une analyse réfléchie : à l'occasion de la contrainte, il conclut la vente en son for intérieur » (Talmud de Babylone, Traité Baba Batra 47b – 48a)

Extrait n°7

« Que le cœur de ce peuple soit épaissi, que ses oreilles soient assourdies, que ses yeux soient hébétés, de peur que ses yeux ne voient clair, que ses oreilles n'entendent, que son cœur ne comprenne, qu'il ne s'amende alors et ne soit sauvé » ([Isaïe 6,10](#)).

Extrait n°8

« Tout à l'heure, après m'avoir quitté, tu rencontreras près du Tombeau de Rachel, à Celçah, près de la frontière de Benjamin, deux hommes qui te diront: "Les ânesses que tu étais allé chercher sont retrouvées; et maintenant ton père n'a plus le souci de ses ânesses, c'est de vous qu'il est inquiet, et il dit: Que ferai-je pour retrouver mon fils?"³ Poursuivant ton chemin et parvenu à la plaine de Thabor, tu y rencontreras trois hommes montant à Béthel, vers le Seigneur, et portant, l'un trois chevreaux, l'autre trois miches de pain, le troisième une outre de vin.⁴ Ils te salueront et t'offriront deux des pains, que tu accepteras.⁵ Tu arriveras ensuite à la Colline du Seigneur, où il y a une garnison de Philistins ; et en arrivant là, dans la ville, tu rencontreras un chœur de prophètes descendant du haut-lieu, précédés de luths, de tambourins, de flûtes et de harpes, et s'abandonnant à l'inspiration.⁶ Alors l'esprit divin s'emparera de toi, et tu prophétiseras avec eux, et tu deviendras un autre homme.⁷ Et quand ces signes se seront accomplis à ton égard, agis alors selon l'occasion qui s'offrira, car Dieu est avec toi!⁸ Or, tu iras m'attendre à Ghilgal, où je descendrai te rejoindre pour offrir des holocaustes, pour immoler des victimes rémunératoires. Pendant sept jours tu attendras mon arrivée, et je t'apprendrai alors ce que tu dois faire. » ([Samuel I 10,2-8](#))

Extrait n°9

« Peut-être demanderas-tu : L'Unique, qui est providentiel, ne connaît-il pas à l'avance tout ce qui sera ? Il savait donc à l'avance qu'untel serait juste ou méchant. S'il savait déjà qu'il serait juste, il est impossible qu'il ne le devienne pas. Car si tu prétends qu'il savait qu'untel

serait juste mais que ce dernier aurait pu devenir méchant, c'est qu'il ne connaissait pas réellement la chose...

La réponse à cette question, sache-le, est d'une longueur et d'une ampleur exceptionnelles, nombre de principes fondamentaux et de notions profondes en dépendent. Efforce-toi, toutefois, de comprendre ce que je vais te dire... L'Unique, qui est providentiel, ne connaît pas les choses par un savoir qui lui serait extérieur, contrairement aux êtres humains pour lesquels eux et leur savoir font deux. Car Lui et son savoir sont un et aucun esprit humain ne peut concevoir véritablement cette chose-là. Et tout comme l'homme n'a pas la capacité d'appréhender et de découvrir la vérité du Créateur, selon les mots "nul homme ne peut me voir et vivre" ; de même, l'homme n'a pas la capacité d'appréhender et de découvrir la science du Créateur, ainsi que dit le prophète : "Mes pensées ne sont pas vos pensées, ni vos voies ne sont les miennes".

En conséquence, nous n'avons pas la capacité de savoir comment l'Unique, qui est providentiel, connaît toutes les créatures et tous les faits ; mais sachons sans le moindre doute que les agissements des hommes sont remis entre leurs mains, sans que l'Unique, qui est providentiel, ne les provoque ni ne les décrète. Cela ne nous est pas connu uniquement par la tradition religieuse mais par des démonstrations philosophiques claires. Et c'est pourquoi la prophétie déclare que l'homme est jugé d'après ses actes et en fonction de ses actes, qu'ils soient bons ou mauvais, et tel est le principe sur lequel reposent toutes les paroles de la prophétie. » (Maïmonide, Lois relatives au repentir, Chapitre 5 Article 5)

Extrait n°10

« L'ange préposé à la grossesse, dont le nom est "Nuit", prend la goutte de semence et la présente à l'Unique, qui est providentiel, en lui demandant : Que deviendra cette goutte ? Courageuse ou lâche, sage ou stupide, riche ou pauvre ? Mais il ne demande pas si elle deviendra injuste ou juste. Comme le dit Rabbi H'anina : Tout est aux mains du Ciel, hormis la crainte du Ciel, selon les mots : "Maintenant, Israël, que te demande l'Éternel ton Dieu, sinon uniquement de le craindre" ([Deutéronome 10,12](#)). » (Talmud de Babylone, Traité Nida 16b)